



Yaoundé, le/on 18 JUIN 2025

ADDITIF N°01

RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°006/AONO/AER/CIPM/2025 DU 23 MAI 2025

PORTANT SUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES RÉSEAUX DE CERTAINES CENTRALES SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES DANS LES RÉGIONS DU NORD, DE L'EST, DU CENTRE, DU SUD ET DU LITTORAL
(Procédure d'Urgence)

AAO (Avis d'Appel d'Offres)

7. Cautionnement de soumission

Au lieu de lire :

« Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une Caution de Soumission établie par un organisme financier agréé par le Ministère chargé des finances, dont la liste figure dans la Pièce N°12 du DAO. Ladite caution devra être valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres. »

Lire plutôt :

« Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une Caution de Soumission timbrée d'un montant de 1 000 000 FCFA (Un million de Francs CFA), établie par un organisme financier agréé par le Ministère chargé des finances, dont la liste figure dans la Pièce N°12 du DAO. »

Ladite caution devra être valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres. »

